

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-010**

**Séance du 22 mars 2022**

**Avis relatif aux travaux de remise à niveau sur 5 ouvrages de l'autoroute A40**

Lors de la séance du 22 mars 2022, le CSRPN a examiné le dossier relatif aux travaux de remise à niveau sur 5 ouvrages de l'autoroute A40.

Le CSRPN déplore vivement les faiblesses, voire les incohérences, du dossier qui lui a été adressé. En particulier, les formulaires CERFA de demande de déplacement d'espèces ne correspondent pas aux espèces identifiées comme impactées par les travaux projetés. Il déplore également que des travaux de préparation au chantier, notamment du débroussaillage, devant être réalisé au préalable de ceux-ci ne prennent pas en compte la valeur fonctionnelle de cette végétation en particulier pour les espèces pré-citées.

Ces lacunes semblent d'autant plus critiquables qu'elles interviennent dans un dossier relatif à des travaux dont l'urgence est liée à des problématiques de sécurité publique identifiées depuis 2016...

Le CSRPN préconise en conséquence qu'une veille en continu sur les ouvrages soit assurée, afin de garantir une meilleure anticipation de ce type de problématiques.

Conscient de la nécessité de mener ces travaux à bien, le CSRPN décide, de façon **exceptionnelle**, de rendre un **avis favorable**. Il invite toutefois le maître d'ouvrage à respecter avec plus de sérieux les exigences réglementaires qui sont les siennes, sous peine de s'exposer à un avis défavorable.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

